

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_4_3

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 28

Votants : 34

Objet : VOIRIE Attribution
marché de travaux
revêtement 2023

L' an deux mille vingt trois, le mardi 18 avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 11 Avril 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSALUT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Pouvoirs :

Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Madame MICOU Corine a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER Pascal
Monsieur PETORIN Patrick a donné pouvoir à Madame GOURMELON Catherine

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Madame CHAUSSERAY Francine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

M. Jeannot expose.

Suite à la consultation des entreprises pour travaux d'investissement relatifs à la réfection du revêtement de la voirie d'intérêt communautaire sur les communes de La Boissière en Gâtine, Les Groseillers, Mazières en Gâtine, St-Lin, St-Marc La Lande, Vouhé, La Chapelle-Bâton St Christophe sur Roc, Ardin, Fenioux, Beugnon-Thireuil, Puy-Hardy, Scillé, St-Laurs, St-Maixent de Beugné, Pamplicie, Surin et Xaintray, 5 entreprises ont présenté une offre.

M. Jeannot indique le coût estimatif des travaux évalué à 250 000€ ht et présente le rapport d'analyse de la consultation lancée le 2 mars 2023 à laquelle 5 candidatures ont été admises, suivant les critères de jugement ci-après :

- Prix : 60 %
- Valeur technique 30 %
- Démarche environnementale 10 %

| candidats | MRY | COLAS | EUROVIA | EIFFAGE | BONNEAU |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| offre de prix TTC | 297 601,08 | 269 053,60 | 273 797,34 | 249 793,47 | 219 946,96 |
| offre de prix HT | 248 000,90 | 224 211,33 | 228 164,45 | 208 161,23 | 183 289,13 |
| note prix /60 | 44,34 | 49,05 | 48,20 | 52,83 | 60,00 |
| valeur technique | | | | | |
| note valeur technique /30 (moyens humains, note méthodologique, organisation du projet, planning, tournée, moyens matériel, visite préalable obligatoire) | 25,00 | 27,50 | 25,83 | 28,33 | 20,83 |
| démarche environnementale | | | | | |
| note /10 (gestion du chantier : entretien véhicule, nuisances sonores, odeurs, stockage, circulation)+ gestion et valorisation des déchets (amiante, traçabilité, réemploi) | 8,5 | 8,5 | 9,5 | 10 | 7 |
| classement | 5 | 3 | 4 | 1 | 2 |

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L 2123-1 et L 2125-1

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 février 2023 portant estimation d'une enveloppe budgétaire de 300 000 € ttc soit 250 000 € ht pour des travaux de revêtement de voirie

Vu le vote du budget primitif en date du 21 mars 2023 portant inscription budgétaire sur l'opération voirie de 300.000 € ttc

Vu le marché passé selon la procédure adaptée et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande

Vu le rapport d'analyse des offres examiné par la commission des marchés à procédure adaptée du 31 mars 2023

Considérant les critères de jugement des offres à savoir :

- Prix 60 %
- Valeur technique 30 %
- Démarche environnementale 10 %

Considérant la présentation des offres des entreprises sur la base du détail quantitatif estimatif DQE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE à la majorité des voix (Contre : 1 - Abstention : 1 - POUR : 32)**

- D'attribuer le marché à l'entreprise **EIFFAGE** pour un montant du marché accord-cadre à bons de commande estimé à 208 161.23 €HT soit 249 793.47 €TTC

- D'autoriser M. le Président ou son représentant par délégation à signer le marché avec l'entreprise attributaire.

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2023

Pour : 32 Contre : 1 Abstention : 1

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 18/04/2023
Publié le 19/04/2023
Transmis en sous-préfecture le

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



(Handwritten signature)